



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation
des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques, et autres mesures et initiatives**

Déclaration Mothers' Union, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est publiée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Mothers' Union est une organisation chrétienne mondiale qui compte 4 millions de membres dans 83 pays. Les membres donnent bénévolement leur temps pour promouvoir la vie de famille et accroître l'autonomie des femmes, au moyen de la prière et d'activités de sensibilisation et d'autonomisation.

Dans le monde entier, des femmes et des filles sont victimes de nombreuses et différentes formes de violence. Des actes de violence sont commis à la maison, dans la communauté, et du fait de l'État, souvent en période de conflit et après un conflit. La violence touche les femmes et les filles quel que soit leur environnement et à tous les stades de leur vie, certaines formes de violence étant plus notoires à certains âges. L'injustice sociale que constitue la violence à l'égard des femmes et des filles a des lourdes conséquences individuelles, notamment des blessures et des maladies physiques, des dommages psychologiques, l'isolation sociale, l'exclusion, la pauvreté et, dans certains cas, la mort.

La fréquence de la violence à l'égard des femmes et des filles varie d'un endroit du monde à l'autre et les cas de violence sont loin d'être systématiquement signalés et enregistrés. La violence physique touche entre 3 % des femmes par an en France, selon Femmes contre la violence Europe (WAVE), et 50 % des femmes et des filles par an en Éthiopie, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Les chiffres relatifs aux femmes qui sont victimes de violence à un moment quelconque de leur vie sont encore plus élevés. Par exemple, 83 % des femmes kényanes ont subi des violences physiques au moins une fois dans leur vie, selon le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

La violence sexuelle sévit partout dans le monde. En République démocratique du Congo, 48 femmes sont violées toutes les heures, selon l'American Journal of Public Health; et au Lesotho, 61 % des femmes déclarent avoir été victimes de violence sexuelle à un moment quelconque de leur vie, selon l'United States Agency for International Development (USAID). De nombreuses filles sont menacées de violence sexuelle à l'aller et au retour sur le chemin de l'école, ce qui a des répercussions négatives sur leur éducation. Le viol dans le mariage n'est pas reconnu par la loi dans plusieurs pays et, alors que le harcèlement sexuel touche une forte proportion des femmes, notamment dans les établissements d'enseignement et sur le lieu de travail, il n'est frappé d'aucune interdiction dans de nombreuses régions du monde.

Un comportement coercitif et dominateur est souvent un signe avant-coureur de formes plus marquées de traitement violent, et les femmes et les filles sous l'emprise de quelqu'un de dominateur courent un plus grand risque de subir des violences physiques ou sexuelles. Ce comportement est désormais reconnu comme violence par la législation de certains pays, notamment au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. La violence affective et psychologique peut prendre notamment les formes suivantes : ridiculisation, critiques, jalousie possessive et indifférence méprisante.

Des pratiques culturelles nocives, telles que la mutilation sexuelle féminine, sont extrêmement fréquentes dans le nord-est de l'Afrique, dans certains pays d'Asie et du Moyen-Orient et chez les migrantes originaires de ces régions, selon l'OMS. La fréquence des mutilations sexuelles féminines varie de 3 000 cas chez les migrantes en Irlande à 94 % des femmes et des filles en Sierra Leone.

La violence à l'égard des femmes est une expression de subjugation patriarcale, où la violence est utilisée pour accroître et/ou exercer son autorité et sa domination sur autrui. La violence peut être catalysée par des stimuli internes ou externes, mais l'important est que le devoir de réfréner les expressions de la violence incombe à leur auteur. Des facteurs tels que des problèmes financiers, l'alcool, l'utilisation de la pornographie, les attentes des pairs et de la famille et les traditions culturelles peuvent avoir pour effet de restreindre la maîtrise et la dénonciation de la violence. Parmi les idées qui perpétuent la violence, il y a la croyance que les corps des femmes appartiennent aux hommes et à la famille, et que cela fait simplement partie de la vie. Ces idées sont également présentes chez les femmes. Par exemple, 86 % des femmes en Guinée admettent au moins un motif – par exemple brûler la nourriture ou refuser des relations sexuelles – justifiant la violence de la part du partenaire, selon les résultats d'une enquête démographique sur les ménages. En l'absence de législation et en raison de la non-application des lois, la violence à l'égard des femmes et des filles est considérée comme une réalité banale, qui n'est ni prise au sérieux en tant que violation des droits humains, ni traitée en tant que question de santé publique. De plus, la honte et la peur de signaler les actes de violence empêchent de connaître sa véritable ampleur.

Approche adoptée par Mothers' Union

Mothers' Union veut que la violence à l'égard des femmes et des filles cesse avant même de commencer. Les femmes et les filles doivent bénéficier d'un statut et de droits humains à part entière et sur un pied d'égalité avec les hommes dans les domaines public et privé. Dans le monde entier, l'organisation lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles suivant diverses modalités.

Lutte contre les comportements à l'origine du problème et prévention

Mothers' Union s'emploie à promouvoir des relations épanouies et d'égal à égal entre les deux sexes, tout en reconnaissant à la masculinité et à la féminité leur caractère unique. Grâce à son programme d'alphabétisation et d'éducation financière, l'organisation offre aux participants, en particulier aux femmes, la possibilité d'être alphabétisés et initiés à l'arithmétique, et permet aux communautés d'examiner des questions telles que la violence à l'égard des femmes et des filles. Une fois qu'elles savent lire et écrire, les femmes constituent des groupes d'épargne et de crédit et deviennent plus autonomes sur le plan économique, gagnant ainsi plus de respect et subissant moins de violences de la part de leurs maris et des membres de leur communauté.

« Les hommes étaient comme des lions quand ils rentraient à la maison – ils étaient très violents. La raison de cette violence était que les maris étaient seuls à pourvoir aux besoins de la famille. Maintenant, nous nous asseyons ensemble et nous mettons nos idées en commun – les maris et les femmes se parlent. » – Une participante du Soudan

Family Life Programme, programme mené en Ouganda, aborde la pauvreté de manière globale, réunissant les familles et les communautés afin qu'elles définissent et classent par rang de priorité les problèmes auxquels elles se heurtent quotidiennement, tels que l'insécurité alimentaire, la pauvreté, le manque d'équipements sanitaires et le VIH/sida, et qu'elles travaillent en groupe à améliorer leur communauté. Des solutions simples ont un impact réel, comme la construction

de réchauds sans fumée et la plantation de jardins familiaux pour améliorer la santé. Ce programme a également amélioré les relations entre maris et femmes, favorisant ainsi l'unité familiale. L'un des effets essentiels de l'amélioration des relations entre les deux sexes a été de réduire, selon des informations obtenues, la violence familiale.

Sensibilisation

Les membres s'emploient à sensibiliser le public à la violence sexiste en organisant des ateliers, des manifestations et des marches de protestation. En Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans les Îles Salomon, des membres dirigent un projet de plaidoyer pour les droits humains des femmes et des enfants qui ont subi des violences de la part des gens de l'industrie forestière, agissent en tant que facilitateurs de l'aide locale en faveur des victimes de traite et de prostitution infantile et sensibilisent le public en montant des pièces de théâtre lors de la Journée internationale de la femme. La sensibilisation donne aux femmes la possibilité de connaître leurs droits et d'agir contre la violence.

« Nous avons eu le cas d'une femme d'âge moyen, victime d'hommes qui se servaient d'elle, et l'abandonnaient après lui avoir promis le mariage. L'un de ces hommes était un homme qu'elle hébergeait, nourrissait et habillait. Elle subvenait pratiquement à tous ses besoins et lui remettait ses gains mensuels. Alors qu'elle faisait tout cela pour lui, il la battait à la moindre plainte, ramenait des femmes à la maison. Mothers' Union est parvenue à lui apprendre quels étaient ses droits fondamentaux et pourquoi personne ne devait l'exploiter. Finalement, elle a eu le courage de chasser l'homme de son appartement. » – Un membre du Nigéria

Soutien et dispositions en faveur des victimes

Mothers' Union apporte un soutien matériel aux femmes victimes de violence. Au Royaume-Uni, des membres fournissent aux femmes des lieux d'hébergement où elles peuvent également recevoir de la nourriture, des articles de toilette et des vêtements. Dans une région du pays, des membres s'impliquent directement pour aider les victimes de violence familiale en les aidant à passer des appels téléphoniques et à déménager, en leur fournissant un endroit pour entreposer leurs biens, en gardant leurs jeunes enfants et en les accompagnant aux audiences du tribunal.

« Dans l'un de nos cours sur le rôle des parents, il y avait une mère, enceinte et récemment mariée. Elle avait déjà deux filles âgées de six et huit ans. Il s'est révélé que son nouveau mari l'avait épousée pour pouvoir abuser de ses filles. Elle avait considérablement besoin d'un soutien de la part des membres de Mothers' Union et des membres de l'église, et elle l'a reçu, et son mari a été mis en prison. La mère est retournée, avec ses filles, vivre chez ses parents. » – Un membre du Royaume-Uni.

Recommandations

L'élimination et la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles exigent une approche qui apporte réellement des transformations et implique les hommes et les femmes, les garçons et les filles. En outre, la violence doit être abordée d'une manière globale consistant à éliminer les comportements à l'origine

du problème, à prévenir, ainsi qu'à fournir une aide aux victimes et à faire appliquer des dispositions législatives qui établissent des règles et des normes, protègent les femmes et les filles et prévoient des sanctions et une rééducation pour les responsables.

Changement des comportements et prévention

- Les individus, la société civile et l'État doivent s'opposer aux comportements de tolérance ou d'encouragement de formes de violence quelles qu'elles soient à l'égard des femmes et des filles, et donner aux femmes et aux filles la possibilité de savoir que la violence n'est pas acceptable.
- Les gouvernements et la société civile devraient élever le niveau de conscience et d'éducation des hommes et des femmes, des garçons et des filles en matière de violence à l'égard des femmes et des filles afin de changer les mentalités.
- Les gouvernements devraient faciliter la mise en place d'environnements sans risque, sans violence, pour l'éducation des filles et l'emploi des femmes.

Dispositions en faveur des victimes

Les gouvernements devraient :

- Appuyer et financer des programmes visant à aider les victimes de violence à l'égard des femmes et des filles;
- Publier des informations sur les modalités à suivre par les victimes pour accéder à l'aide et à la justice;
- Veiller à ce que tous ceux qui ont un rôle à jouer dans l'application des lois et dans la justice soient parfaitement sensibilisés et formés pour pouvoir traiter la violence à l'égard des femmes et des filles.

Application des lois

Les gouvernements devraient :

- Adopter et faire appliquer des dispositions législatives qui proscrivent toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans les domaines privé et public, notamment les pratiques traditionnelles ou habituelles nocives, et faire appliquer les sanctions et les décisions de rééducation prononcées contre les responsables;
- Veiller à ce que les victimes de violence à l'égard des femmes et des filles aient accès à la justice en toute sécurité et dans des conditions équitables;
- Lutter contre la sexualisation des femmes et des filles dans les médias en publiant des directives applicables.